

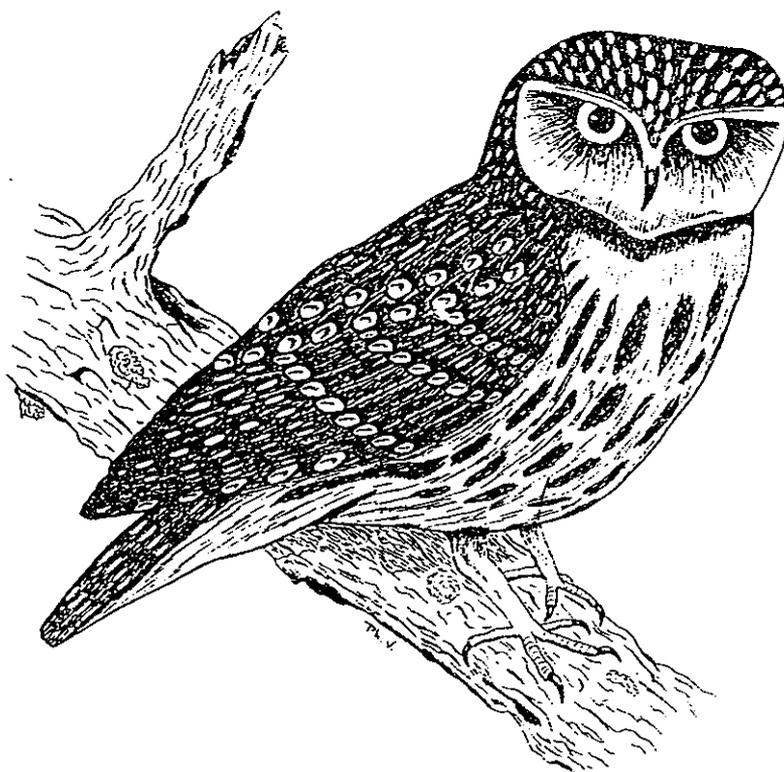
PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE

PROTECTION DE LA CHOUETTE CHEVEUCHE SUR LE TERRITOIRE DU PARC

INFORMATION - MISE EN PLACE DE NICHOURS
(ANNEE 1992)



NO INV: 3435
DATE: 14/12/94
04.05-01/5584



GRUPE ORNITHOLOGIQUE
DES AVALOIRS

GRUPE ORNITHOLOGIQUE
NORMAND

Dans le cadre de la poursuite de l'opération de protection d'espèces animales, le PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE a confié à deux associations, le GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND et le GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES AVALOIRS, la maîtrise d'oeuvre de la pose de soixante nichoirs.

Les secteurs choisis correspondent aux secteurs de l'opération de 1989. Permettant ainsi de renforcer l'impact des nichoirs et d'augmenter les chances d'utilisation par la Chouette chevêche.

**I ACTION DE PROTECTION CONDUITE PAR LE
GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES AVALOIRS**

N° NICOIR	REMARQUES
1	
2	occupé par des passereaux
3	décroché
4	occupé par des passereaux
5	
6	
7	nombreuses fientes blanchâtres, plumes au pied de l'arbre, nid de brindilles à l'intérieur
8	occupé par des mésanges, mousses et poils de vaches à l'intérieur
9	arbre tombé (fiche à refaire)
10	
11	
12	
13	présence de toiles d'araignées
14	nombreuses fientes en dessous du nichoir
15	crottes de pivert à l'intérieur
16	nombreuses fientes en dessous du nichoir
17	
18	
19	occupé par un essaim de bourdons. Tapis de mousse à l'intérieur
20	occupé par des passereaux
21	
22	
23	
24	
25	
26	nombreuses plumes noires à l'intérieur
27	
28	occupé par de nombreuses forficules (une centaine environ)
29	occupé par des passereaux
30	occupé par des passereaux

TABLEAU N°1 : SUIVI DES TRENTES PREMIERS NICHOURS

RAPPEL DU PREMIER DOSSIER

Dans le cadre de l'opération de protection d'espèces animales inscrite à son programme d'équipement 1988, le Parc Naturel Régional Normandie Maine a confié en 1989 au Groupe Ornithologique des Avaloirs la maîtrise d'œuvre d'une action de protection de la Chouette chevêche sur les secteurs des Alpes Mancelles et de Carrouges.

Dans un premier temps, le Groupe Ornithologique des Avaloirs a prospecté les deux secteurs :

- le premier, les Alpes Mancelles, le 22 avril 1989 où 45 mâles chanteurs ont été dénombrés,
- le second, Carrouges, le 3 juin 1989 où seulement 4 mâles chanteurs ont été recensés.

Cette prospection a été reconduite en 1992 afin d'établir des comparaisons.

En 1990, trente nichoirs (type SCHWARTZENTBERG) ont été installés sur ces secteurs. La situation géographique, le nom du propriétaire du champs, l'emplacement des trente nichoirs sont notés dans le précédent dossier (PNRNM 1990)

RESULTAT DU SUIVI DES NICHOIRES EN 1991

Pour établir des comparaisons, il est intéressant de noter sur chaque fiche de nichoirs année par année les différentes observations. Pour l'instant, aucun nichoir n'a été occupé mais d'après Juillard (1984), il faut attendre quelques années, parfois cinq.

Les résultats des observations de l'année 1991 sont consignés dans le tableau n°I. L'opération s'est effectuée pendant l'été, à l'aide d'une lampe torche tout les nichoirs ont été prospectés, éclairés à l'intérieur à l'aide d'une lampe torche et nettoyés le cas échéant. Souvent il a fallu enlever un amas considérable de mousses certainement apporté par des mésanges.

Seules deux remarques intéressantes sont à noter :

- présence des fientes de pivert dans le nichoir n°15,
- présence d'une pelote de Hibou moyen duc sous le nichoir n°19.

N° NICHOR	COMMUNE	LIEU DIT	PROPRIETAIRE	BIOTOPE/AGRICULTURE	ARBRE	ORIENTATION	HAUTEUR
31	ST CALAIS	LA FRETTE	BUSSON	VALLEE/CULTURE/HERBAGE	CHENE	SUD	3 m
32	ST CALAIS	LA FRETTE	BUSSON	VALLEE/CULTURE/HERBAGE	CHENE	SUD	5 m
33	NEUILLY LE VENDUN	MINCON	BUSSON	VERGER/CULTURE	POMMIER	SUD	3 m
34	NEUILLY LE VENDUN	LES CHAMPS	BUSSON	PRAIRIE/BOIS	POIRIER	SUD-EST	4 m
35	VILLEPAIL	LA REGRETTE	RAMON	VERGER/PATURE	CERISIER	SUD	4,5 m
36	VILLEPAIL	LA REGRETTE	RAMON		POIRIER	SUD	4,5 m
37	VILLEPAIL	LA BAUDIÈRE	PINCON	VERGER	POMMIER	SUD	5 m
38	VILLEPAIL	LA BAUDIÈRE	PINCON	VERGER	POMMIER	SUD-OUEST	4 m
39	ST SANSON	CLAIR DOITEAU	VAUGON	PATURAGE/BOCAGE	CHENE	SUD-EST	5 m
40	ST SANSON	LA GUIBERDIÈRE	LEFEVRE	PATURAGE/BOCAGE	CHENE	SUD-EST	5 m
41	ST SANSON	NOEMILLET	DOUILLET	CULTURES	POMMIER	SUD-EST	4 m
42	ST SANSON	LA GODONNIÈRE	FRETTE	BOCAGE	POMMIER	SUD-EST	4,5 m
43	PRE EN PAIL	LES BELLES PLACES	COPAINS VILLE	BOCAGE	POMMIER	EST	4 m
44	PRE EN PAIL	LE BAS BOURGNEUF	JARDIN	BOCAGE	POMMIER	SUD-EST	4,5 m
45	PRE EN PAIL	LA BOUCHERIE DES BOIS	SOUTI	BOCAGE	CHENE	SUD	5 m
46	PRE EN PAIL	LA TASSE	BRILLARD	VERGER	CHENE	SUD	5 m
47	ST LEONARD	LE GASSEAU	DROUHOUT	VERGER	POMMIER	SUD-EST	2,5 m
48	ST LEONARD	LE GASSEAU	DROUHOUT	VERGER	POMMIER	SUD-EST	2,5 m
49	ST LEONARD	LE VAL	BONVOUST	VERGER/BOIS/RIVIERE	POMMIER	SUD-EST	3 m
50	ST LEONARD	LE VAL	BONVOUST	VERGER/BOIS/RIVIERE	POMMIER	SUD-EST	3 m
51	ST CENERI	LE GUE DU MOULIN	HESBERT	VERGER/PATURAGE			
52	ST CENERI	LE GUE MOULIN	HESBERT	VERGER/PATURAGE			
53	ST CENERI	LA GARENNE	HESBERT	VERGER/CULTURE			
54	LA LACELLE	LA BLANDINIÈRE	VALLÉE	BOCAGE	CHENE	SUD-EST	2 m
55	LA LACELLE	LA BLANDINIÈRE	VALLÉE	BOCAGE	CHENE	SUD-OUEST	2 m
56	LA LACELLE	LA MOTTE	BRILLANT	BOCAGE/CULTURE	CHENE	SUD-OUEST	3 m
57	LA LACELLE	LA MOTTE	BRILLANT	BOCAGE/CULTURE	POIRIER	SUD-EST	2,5 m
58	RAVIGNY	LA CELLOTIÈRE	CHAVEGRAND	VERGER	POMMIER	SUD	3 m
59	RAVIGNY	LA CELLOTIÈRE	CHAVEGRAND	VERGER	CHENE	SUD-EST	3 m
60	RAVIGNY	LE PONT CEL	PHILIPPE	VERGER	CHENE	SUD	4 m

TABEAU N°II : LOCALISATION DES NICHORS

CAMPAGNE 1991 : SITUATION GEOGRAPHIQUE DES 30 NOUVEAUX NICHOURS

Sur le tableau n°II sont mentionnés :

- les numéros des nichours,
- les communes,
- le lieu dit,
- le nom des propriétaires,
- le biotope ou le type d'agriculture
- l'arbre,
- l'orientation du nichour,
- la hauteur.

Le suivi des soixante nichours (au total) sera assuré par 18 adhérents de l'association.

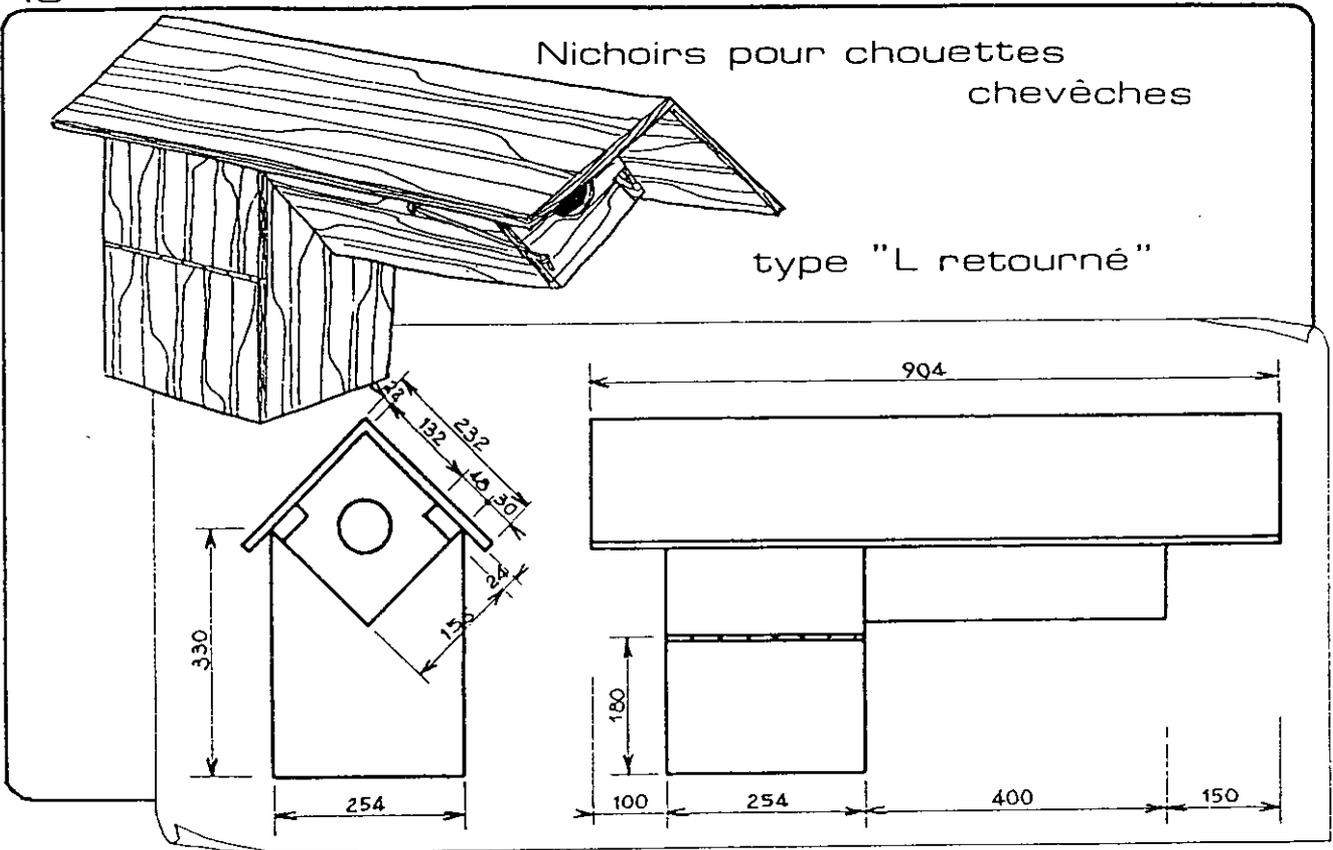
Pour l'opération 1991 un nouveau type de nichour à été utilisé (schéma 1) : type "L retourné" (Juillard 1984). Ce type de nichour permet de garder les poussins plus longtemps au nid et ainsi de limiter la prédation des jeunes. Cinquante nichour de ce type ont été expérimentés pendant cinq an en Suisse et n'ont connus aucune prédation.

CONCLUSION

Bien que de jour en jour le biotope de la Chouette chevêche se dégrade (abattage de haies, disparition des vergers haute tige) l'occupation des nichours reste nulle. La présence de trente nouveaux nichours va peut être augmenter les chances de voir les chouettes les occuper, mais il semble aussi qu'il faille attendre plusieurs années avant que l'efficacité des nichours se révèle.

Nichoirs pour chouettes chevêches

type "L retourné"



d'après M. Juillard

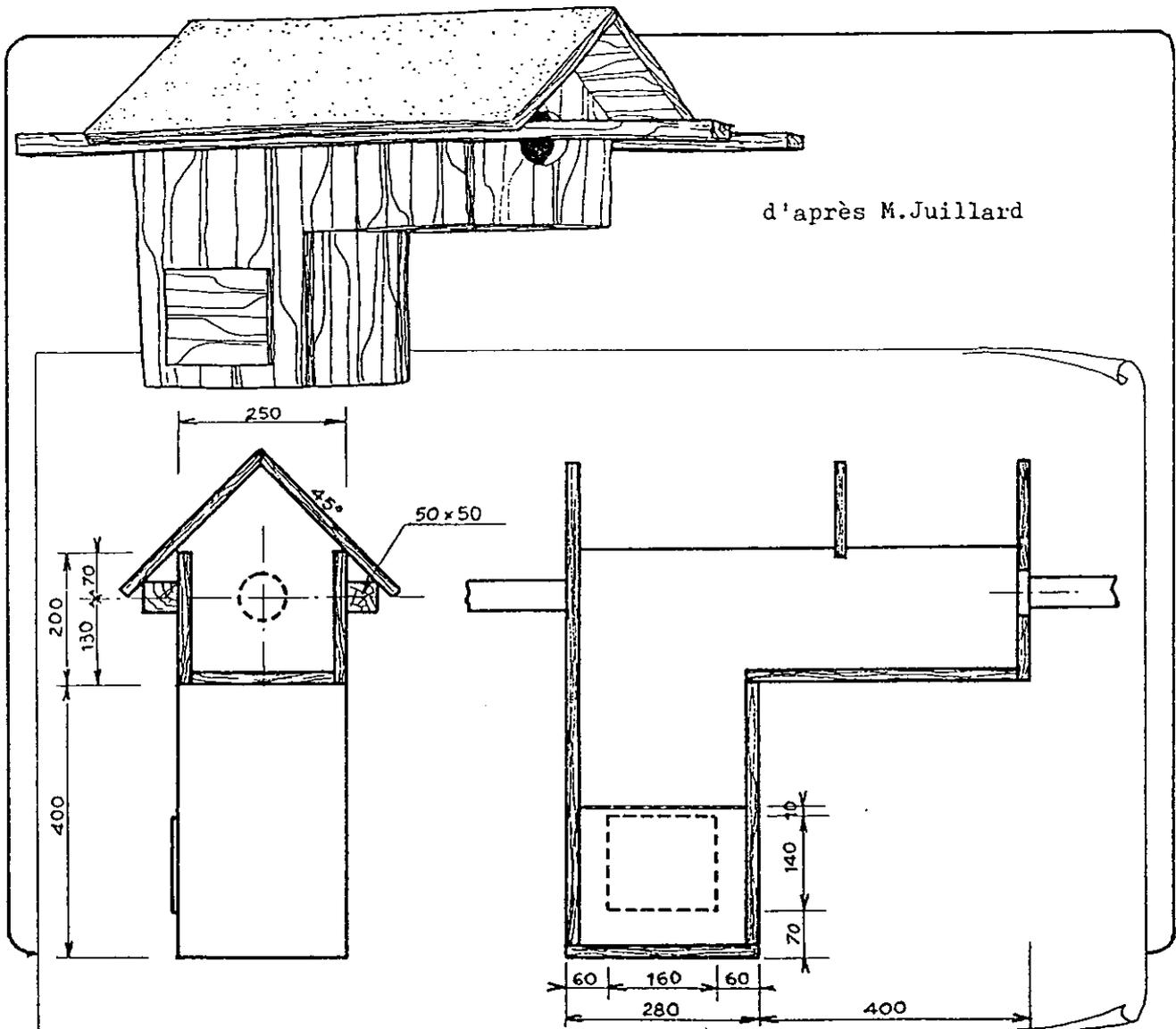


Schéma n°1

**II ACTION DE PROTECTION CONDUITE PAR LE GROUPE ORNITHOLOGIQUE
NORMAND**

LA ZONE D'ETUDE

Elle couvre six communes de la région du domfrontais (schéma n°2) où des travaux d'études et de protection sont engagés depuis 1989 (1ère convention PNRNM-GON). Malgré la perte de 30% de ses vergers en un demi siècle, cette région reste dans l'ensemble riche en sites de nidification et il semble important d'y poursuivre les aménagements et le suivi de la population de chevêche. Les remembrements effectués sur certaines communes (ST-MARS-D'EGRENNE, ST GILLES DES MARAIS) menacent gravement le rapace par la disparition directe de son habitat et seule la création, en nombre important de sites de nidification artificiels pourrait redresser la situation sur ces secteurs. Le trafic routier reconnu comme un facteur important de mortalité est une menace à l'extrême Sud de la zone (route n 176) mais affecte probablement peu les populations cantonnées plus au Nord. Les poteaux PTT non obturés qui jalonnent les petites routes (plusieurs dizaines sur la commune de ST-ROCHE-SUR-EGRENNE) sont probablement responsables de l'absence de chevêches enregistrée sur plusieurs sites apparemment favorables. Bien que le potentiel de cette zone soit important, l'intervention humaine paraît indispensable pour enrayer le déclin de l'espèce.

MATERIEL ET METHODES

Une prise de contact avec les mairies des communes concernées a semblé être le meilleur moyen de faire passer l'information et d'expliquer le but de l'opération. Cette méthode a permis de faciliter la recherche des sites ainsi que de sensibiliser des agriculteurs locaux. Chaque propriétaire a reçu la visite d'un membre du GONm avant la pose d'un nichoir afin qu'il soit informé des règles élémentaires de protection comme le dérangement en période de nidification.

Pour chaque secteur aménageable, deux nichoirs sont installés à une distance variant de 50 à 200 mètres afin de limiter la prédation par la fouine ou l'occupation de la boîte par une autre espèce cavernicole.

Les nichoirs : deux modèles sont utilisés,
- le nichoir à balcon (modèle classique)
- le nichoir suspendu (modèle SCHWARZENBERG)

Les balcons sont numérotés de 1 à 20 et de 1 à 10 pour les suspendus

CHOIX DES SITES AMENAGEABLES.

Différents types de milieux naturels sont représentés dans les sites proposés par les agriculteurs. Des visites sur le terrain avant la pose des boîtes ont amené à sélectionner les biotopes correspondant le mieux aux exigences de l'espèce et à éliminer des secteurs jugés impropres ou dangereux pour la chevêche. Les vergers de poiriers représentent 90% des sites retenus. Ils sont généralement proches des fermes et régulièrement entretenus. Les autres aménagements se sont orientés vers les haies avec chênes en têtards ou les lisières de taillis.

LOCALISATION DES NICHOURS

Propriétaire du terrain	ADRESSE	Nichoirs et n°	Support	Hauteur du trou d'envol en mètres
Mr BOURENT	La Véronnière / ST-MARS-D'EGRENNE	NB 4	POIRIER	4
Mr BOURENT	La Véronnière / ST-MARS-D'EGRENNE	NS 6	POIRIER	4
Mr JOUBIN	L'Oisellerie / ST-MARS-D'EGRENNE	NB 5	POIRIER	3,5
Mr JOUBIN	L'Oisellerie / ST-MARS-D'EGRENNE	NS 5	POIRIER	4
ST-Mars-d'Egrene	TERRAIN COMMUNAL	NB 2	Pin sylvestre	5,5
ST-Mars-d'Egrene	TERRAIN COMMUNAL	NB 3	Pin sylvestre	5
Mme MONTEMBAULT	Loraille le château / ST-ROCH-SUR-EGRENNE	NB 14	POIRIER	4,5
Mme MONTEMBAULT	Loraille le château / ST-ROCH-SUR-EGRENNE	NB 6	POIRIER	5
Mme MONTEMBAULT	Loraille le château / ST-ROCH-SUR-EGRENNE	NS 2	POIRIER	3,5
Mme MONTEMBAULT	Loraille le château / ST-ROCH-SUR-EGRENNE	NS 4	POIRIER	4,5
Mr LEDEME	Le Parc / ST-ROCH-SUR-EGRENNE	NS 10	POIRIER	3,5
Mr LEDEME	Le Parc / ST-ROCH-SUR-EGRENNE	NB 7	POIRIER	3,5
Mr DUROY	Les Renaudières / ST-ROCH-SUR-EGRENNE	NB 13	POIRIER	3
Mr DUROY	Les Renaudières / ST-ROCH-SUR-EGRENNE	NB 8	POIRIER	3,5
Mr CHORIN	Le Village Pottier / ST-ROCH-SUR-EGRENNE	NS 9	POIRIER	3
Mr CHORIN	Le Village Pottier / ST-ROCH-SUR-EGRENNE	NS 3	POIRIER	3
Mr GRIPPON	La Guyardière / LA-HAUTE-CHAPELLE	NB 10	POIRIER	4
Mr GRIPPON	La Guyardière / LA-HAUTE-CHAPELLE	NB 11	POIRIER	4
Mr GRIPPON	La Barbouillère / LA-HAUTE-CHAPELLE	NB 1	POIRIER	4,5
Mr GRIPPON	La Barbouillère / LA-HAUTE-CHAPELLE	NS 8	CERISIER	4
Mr GRIPPON	La Blanchère / LA-HAUTE-CHAPELLE	NB 9	POIRIER	4,5
Mr GRIPPON	La Blanchère / LA-HAUTE-CHAPELLE	NS 7	POMMIER	3
Mr LEROUX	La Pesnière / LA-HAUTE-CHAPELLE	NS 1	POIRIER	4
Mr LEROUX	La Pesnière / LA-HAUTE-CHAPELLE	NB 12	POIRIER	4
Mr LHOMER	Le Bois landelle / LA-HAUTE-CHAPELLE	NB 16	POIRIER	4,5
Mr LHOMER	Le Bois landelle / LA-HAUTE-CHAPELLE	NB 15	POIRIER	4
Mr FERARD	Les Bluttières / ST-GILLES-DES-MARAIS	NB 17	POIRIER	4,5
Mr FERARD	La Moussonnière / ST-GILLES-DES-MARAIS	NB 18	POIRIER	5
Mr VEZARD	La Piochère / ST-GILLES-DES-MARAIS	NB 20	POMMIER	3,5
Mr VEZARD	La Piochère / ST-GILLES-DES-MARAIS	NB 19	POMMIER	4

NB : Nichoir balcon

NS : Nichoir suspendu



INFORMATION

Les populations locales ont été informées par voie de presse : Orne Combattante, Ouest France, Le Publicateur Libre (annexe). La plaquette de présentation de la Chouette chevêche a été distribuée dans les mairies et aux agriculteurs propriétaires des sites.

CONCLUSION

Les études récentes démontrent que la chevêche est en déclin sur l'ensemble du territoire français et régresse également dans ses derniers bastions. Le domfrontais subit les agressions de l'agriculture intensive mais conserve des secteurs encore intacts... pour combien de temps ?

Avant que les nichoirs, qui sont au nombre de soixante sur la région, apportent des résultats positifs, il semble indispensable d'éliminer le facteur de destruction directe qui apparait comme un des plus importants à savoir les poteaux PTT non obturés. Ce travail déjà entrepris sur certaines communes doit se poursuivre en 1992 afin de permettre à la chevêche de reconquérir le terrain perdu.

BIBLIOGRAPHIE

JUILLARD M. (1984) - La Chouette chevêche. Eco-éthologie de la chouette chevêche en Suisse.

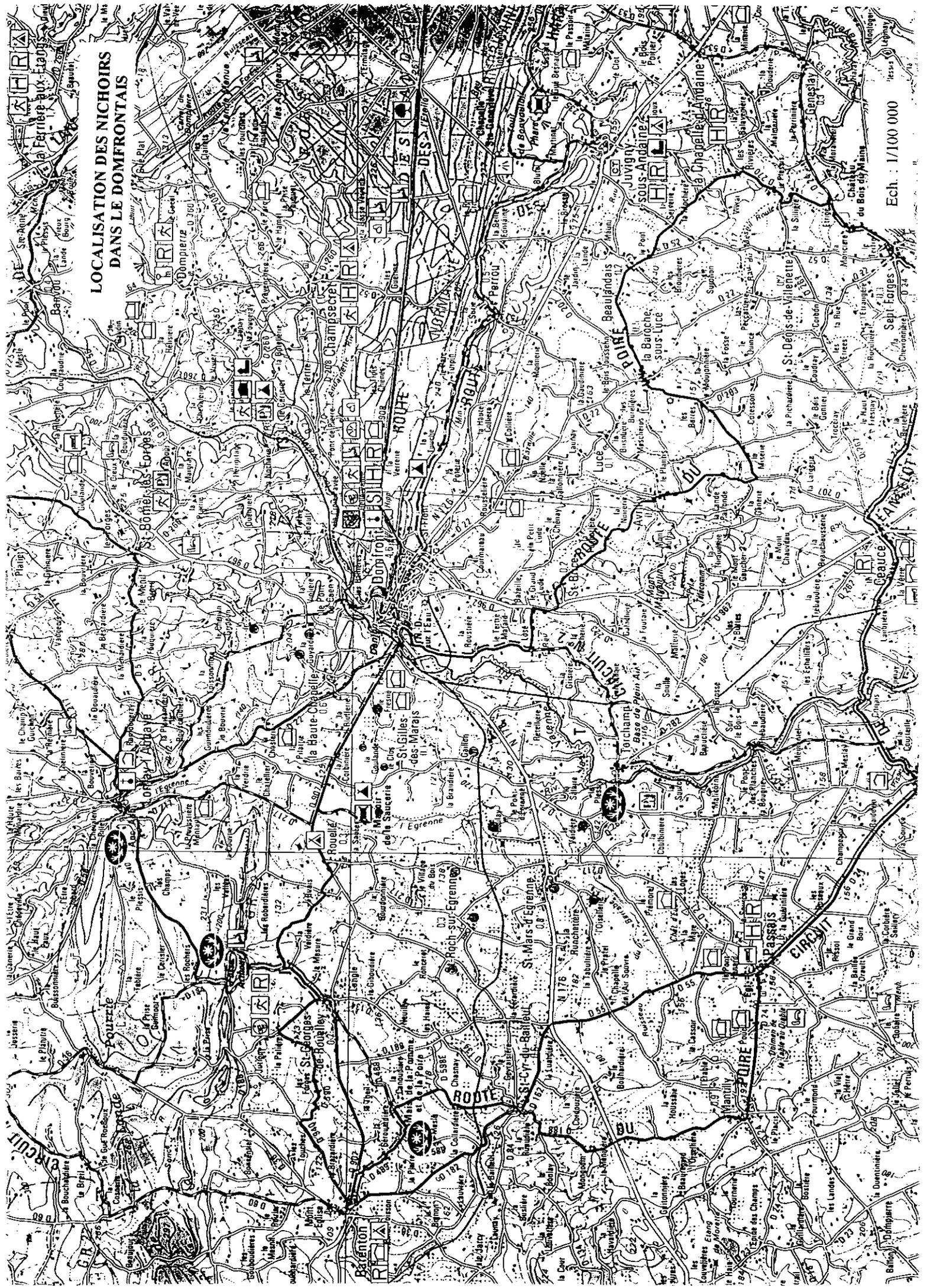
GEROUDET P. (1978) - Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe. Delachaux et Niestlé.

GENOT J.C. (1990) - La chouette chevêche en France : constat d'une régression. L'Oiseau Magazine. N°18 p 22 à 27.

GENOT J.C. (1990) - Mortalité de la chouette chevêche en France.

ANNEXES

LOCALISATION DES NICHOURS DANS LE DOMFRONTAIS



Ech. 1/100 000

Sept-Forges

Beauce

St-Denis-de-Villette

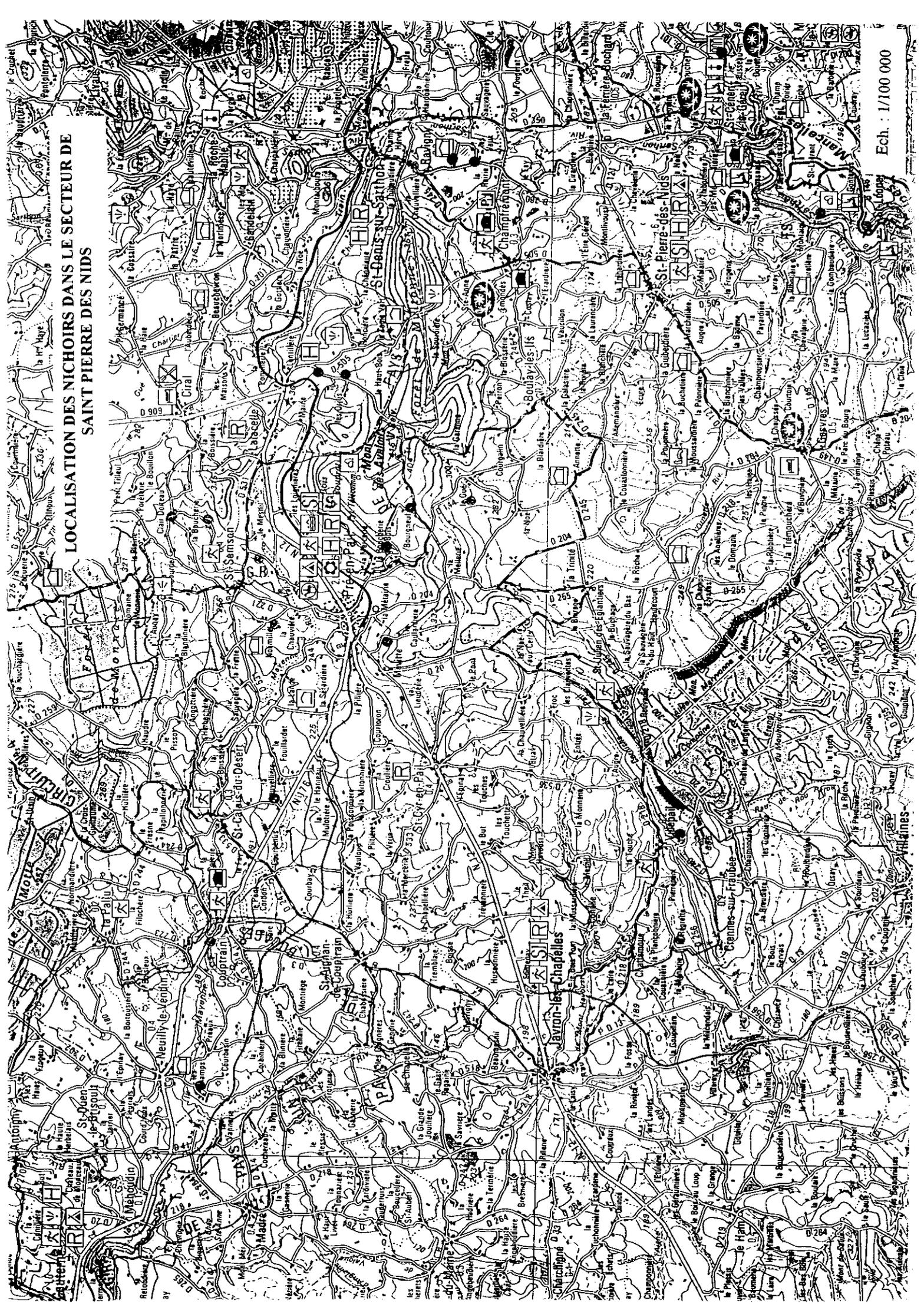
St-Gilles-des-Marais

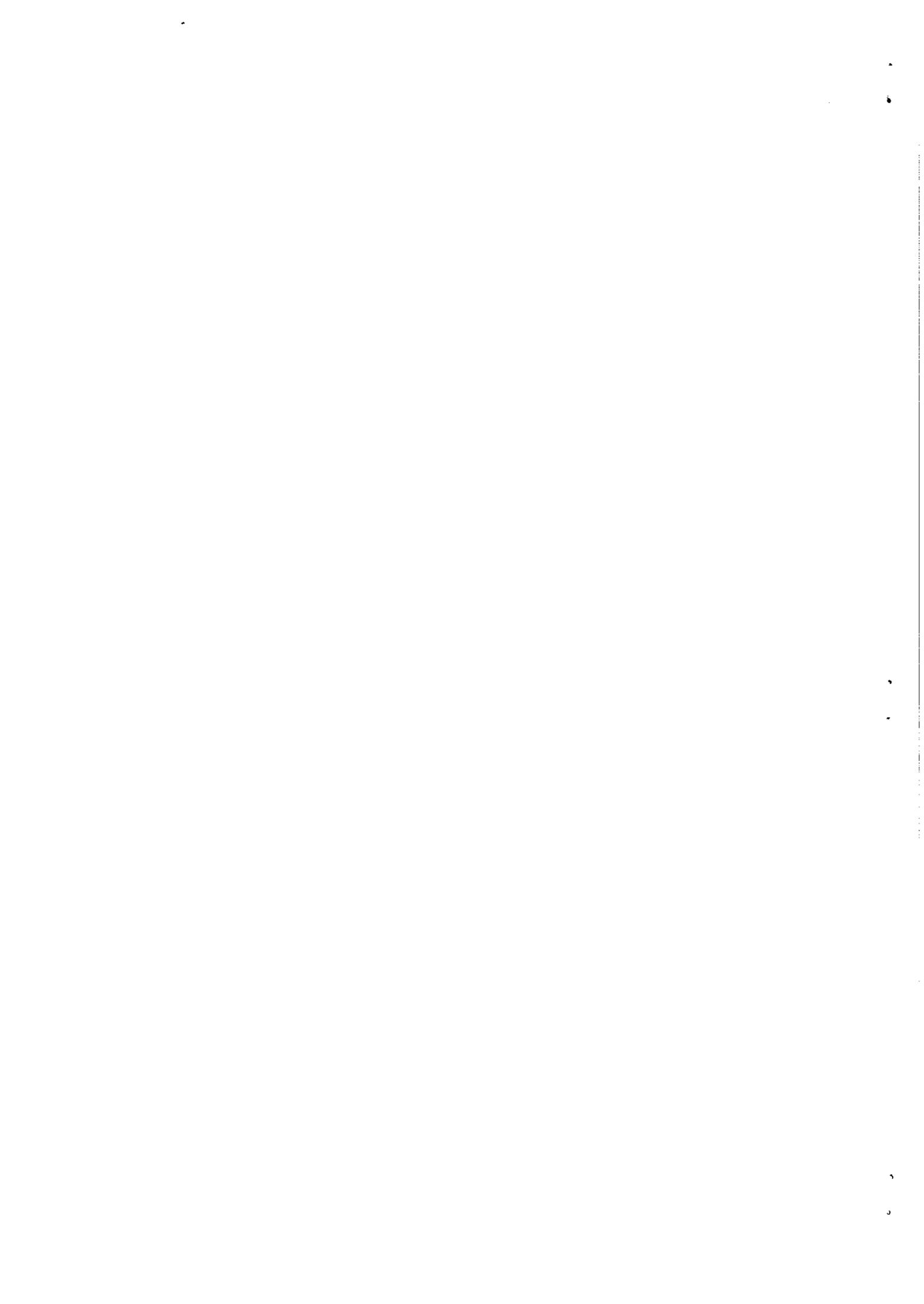
St-Cyr-du-Bailleul

St-Denis-de-Villette



LOCALISATION DES NICHORS DANS LE SECTEUR DE SAINT PIERRE DES NIDS





Chouettes chevêches du Domfrontais

Laissez les vivre

ALENÇON. — La chouette chevêche (*Athene noctua*) est un petit rapace nocturne aux yeux jaunes. Avec son allure comique, ses mimiques, elle fut le symbole de la sagesse dans la Grèce Antique.

Commune, au début du siècle, dans nos campagnes on pouvait l'observer, en plein jour perchée sur le toit d'une maison, un poteau électrique ou sur un tas de souches en plein champ. C'est un oiseau haut de 18 cm, pesant 150 gr, vivant dans, et au milieu du bocage, parmi les haies de vieux « trognards », les vergers de pommiers, les prairies verdoyantes et vallées fraîches. Dans certaines régions, elle se passe d'arbre. Elle y demeure présente, dans la mesure où elle trouve des cavités à sa disposition.

Dernières colonies

Malheureusement elle est en régression dans de nombreuses régions de France, trop souvent victime du changement brutal du paysage traditionnel. En effet, l'abatage des arbres creux, des haies de chênes ou de saules en têtard a affecté la population de Basse-Normandie. Dans le bocage flérial, on en rencontre peu. D'autres « transformations » ont, depuis plusieurs années, accéléré sa disparition (trafic routier, poteaux PTT non obstrués).

Mais divine surprise, une étude récente a permis de découvrir l'existence d'une population encore relativement importante dans la région du Domfrontais. Quelques centaines d'hectares de vergers miraculeusement préservés entre Domfront et Barenton abritent les dernières colonies de Chevêches.

Le parc naturel régional Normandie-Maine finance, dans cette zone, une opération d'étude et de protection menée sur le terrain par le groupe ornithologique normand. Un travail qui consiste à aménager des sites de nidification en y installant des nichoirs (plusieurs dizaines ont été, d'ores et déjà, posés). Le recensement des mâles chanteurs, afin d'étudier l'évolution des effectifs ainsi que la biologie de l'espèce.

C'est en mars-avril que l'activité amoureuse bat son plein. Début mai, la femelle dépose 4 à 5 œufs blancs dans une cavité ou un tronç d'arbre creux. L'incubation dure à peu près un mois. Les jeunes restent au nid le même laps de temps.

La chevêche a une nourriture assez éclectique. Ses pelotes se remarquent par leur aspect terreux, friable, avec des morceaux de chitine les ornant de leur brillant noir. Elle capture insectes, vers de terre, micro-mammifères, batraciens, petits passereaux.

Toutes ces mesures actuellement mises en place permettront-elles d'enrayer le déclin de cet



La chouette chevêche : le petit rapace nocturne aux yeux d'or.

oiseau, véritable « baromètre de santé » des campagnes ? Une opération de sauvetage qui devrait, partout sur le territoire où elle niche encore, sensibiliser les amoureux et protecteurs de la nature sous toutes ses formes, environnement mais également espè-

ces animales.

Notée comme sédentaire et commune dans la Sarthe et l'Orne à la fin du XIX^e siècle, la petite chouette aux yeux d'or devrait (sur)vivre dans ces bocages encore préservés. C'est tout le bien qu'on lui souhaite.

OUEST FRANCE
37-2-92

Au secours des dernières chevêches



La chouette chevêche (*Athene noctua*) est un petit rapace nocturne aux yeux jaunes. Haute de 18 centimètres, elle ne pèse que 150 grammes. Commune dans nos campagnes il y a encore une trentaine d'années, elle est en régression dans de nombreuses régions de France et semble souffrir de la modification du paysage rural traditionnel. La disparition des biotopes de nidification, vergers, haies de chênes ou de saules en têtard,

a affecté la population de Basse-Normandie à tel point que l'espèce a presque totalement disparu de certains secteurs comme le bocage flérial. Depuis une dizaine d'années, d'autres facteurs de mortalité (trafic routier, poteaux PTT non obstrués) ont porté un coup fatal à des populations déjà affaiblies. Une étude récente a permis de découvrir l'existence d'une population encore relativement importante dans la région du Domfrontais. Quelques centaines d'hectares de vergers miraculeusement préservés entre Domfront et Barenton abritent nos dernières chevêches. Le Parc Naturel Régional Normandie-Maine finance sur cette zone une opération d'étude et de protection menée sur le terrain par le Groupe Ornithologique Normand. Un travail qui consiste à aménager des sites de nidification en y installant des nichoirs (plusieurs dizaines ont été posés) et à recenser les mâles chanteurs afin d'étudier l'évolution des effectifs ainsi que la biologie de l'espèce. Des mesures qui permettront peut-être d'enrayer le déclin d'un oiseau qui est un véritable indicateur de la santé de nos campagnes. La petite chouette aux yeux d'or doit faire l'objet d'actions de sensibilisation et de sauvegarde partout où elle subsiste encore. Son avenir dépend entièrement de nous.

LE PUBLICITEUR
LIBRE
37 2 92

